

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Mai 2012 - N° 65

Une coalition d'aînés exige le respect de la Charte des droits

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse empêche les organismes de défense des droits de remplir leur mission de protection des personnes âgées et handicapées et les force à s'adresser au système judiciaire.

Devant la position de la Commission des droits, position inconciliable avec ce que prévoit la Charte, l'AQDR, appuyée par 8 groupes de défense des droits, se voit dans l'obligation de présenter une *Requête introductive d'instance en jugement déclaratoire* à l'encontre de la Commission afin que la Cour se prononce sur l'interprétation qui doit être faite des articles 72 et 74 de la Charte.

Les 8 regroupements sont :

- l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ)
- la Conférence des tables régionales de concertation du Québec (CTRAQ)
- l'Association des professionnelles et professionnels retraités du Québec (APRQ)
- l'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités (AQDER)
- l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF)
- le Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS)
- l'Association québécoise plaidoyer-victimes (AQPV)
- le Conseil pour la protection des malades (CPM).

Lire les précisions dans le [communiqué](#), ainsi que [l'article](#) du Devoir.



À la conférence de presse du 16 avril, de gauche à droite : Claude Quintin, Conférence des Tables régionales de concertation du Québec, Arlene Gaudreault, Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Louis Plamondon, AQDR nationale, Me Ménéard, procureur de la coalition, Me Paul Brunet, Conseil pour la protection des malades, Pierre-Paul Coté, Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Ottawa repousse la retraite à 67 ans

Les Canadiens de 50 ans et moins doivent retrousser leurs manches ! Ils devront travailler deux ans de plus avant de toucher la pension de la Sécurité de la vieillesse, a confirmé Ottawa dans son budget.

Entre 2023 et 2029, l'âge officiel de la retraite au Canada passera graduellement de 65 à 67 ans, comme le Premier ministre Stephen Harper l'avait laissé entendre l'hiver dernier à Davos, en Suisse.

Lire la nouvelle dans l'article de [La Presse](#).

Administration des régimes de retraite Moins cher au public qu'au privé

Par Jacques Fournier
AQDR St-Michel

Le 4 avril, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) ont organisé une rencontre sur les régimes de retraite et les changements récents : introduction du *Régime volontaire d'épargne retraite* (RVER), report de l'âge de la retraite, etc.

Quatre représentants de l'AQDR y participaient : Louis Plamondon, président, Claire Duguay (comité des Communications), Denise Pilon (comité Habitat) et Jacques Fournier (comités des Communications et Habitat).

Saviez-vous que les frais d'administration de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ne représentent que 0,6 %, tandis que ceux des fonds privés de retraites coûtent 2 % ? Il serait donc beaucoup plus avantageux pour la population d'augmenter les contributions à la RRQ que de favoriser les placements privés comme les RVER et les REER.

À voir : l'excellent [document](#) Power Point qui nous a été présenté par l'économiste Ruth Rose et Michel Lisée, tous deux de l'UQAM.

À lire : le [manifeste](#) signé par plusieurs groupes dont l'AQDR et le [communiqué](#) de presse émis par la FFQ et le CIAFT lors de cette journée.

Sur la conférence de presse incluant une intervention du président de l'AQDR, voir [l'article](#) de TVA nouvelles.

Lire aussi l'excellent [éditorial](#) de Jean-Robert Sansfaçon du Devoir au sujet des retraites.



Des aînés plus pauvres

Par Nicholas-James Clavet, Jean-Yves Duclos,
Bernard Fortin et Steeve Marchand

Professeurs et chercheurs au Département d'économique de l'Université Laval.

Les auteurs de cette libre opinion commentent l'augmentation de 65 à 67 ans de l'âge auquel les aînés deviennent admissibles à la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG). Extrait.



Les prestations de SV sont versées à tous les Canadiens de 65 ans et plus ayant résidé au Canada durant au moins 10 ans durant leur vie adulte. La pleine prestation est de 6 481\$ en 2012 et est réduite progressivement si le revenu net est supérieur à 69 562\$. Les prestations de SRG sont versées aux personnes recevant la SV et dont les autres sources de revenus sont faibles. La prestation en 2012 est de 8 788\$ pour les célibataires et de 11 655\$ pour les couples, et diminue rapidement selon le revenu.

La réforme aurait des impacts collatéraux négatifs sur les provinces, des effets peu documentés au cours des dernières semaines. Les dépenses provinciales en aide sociale augmenteraient puisque, ne pouvant plus toucher de pensions fédérales, une partie de la population de 65 et de 66 ans deviendrait prestataire de l'aide sociale. Également, l'impôt provincial sur le revenu des particuliers chuterait en raison de la baisse du niveau des prestations fédérales.

Les détails dans leur [libre opinion](#) publiée dans La Presse.

La FTQ dénonce le report de l'âge de la retraite

En marge de son séminaire annuel sur la retraite, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a dénoncé le passage de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Elle déplore le fait que le gouvernement prend de moins en moins de responsabilités sociales et craint que sa décision ne vienne amplifier la pauvreté.

La centrale syndicale pense ainsi que le changement de l'âge de la retraite devrait se faire de façon volontaire, ou du moins être adapté à chaque type de métier.

Selon la FTQ, la seule solution « équitable pour tous » est d'améliorer le Régime des rentes du Québec, parce que tous y participent à peu de frais. La FTQ propose donc de hausser

graduellement les rentes versées par le régime pour que celles-ci remplacent 50 % des revenus de travail pour lesquels les contribuables ont cotisé, plutôt que les 25 % actuels.

Lire [l'article](#) de Radio-Canada et voir l'extrait vidéo.

Le CSF émet des réserves sur le RVER

Le Conseil du statut de la femme (CSF) craint que l'orientation du gouvernement québécois en matière de régime de retraite ne soit pas équitable envers les femmes, compte tenu de la nature de leur participation au marché du travail.

« Avant d'inviter les entreprises à mettre sur pied des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), le gouvernement aurait dû mesurer l'impact de ce nouveau mode d'épargne sur les femmes », a précisé la présidente du Conseil, Julie Miville-Dechéne.

De nombreuses travailleuses seront défavorisées pour cotiser à ce nouveau régime parce que gagnant 74 % du revenu des hommes et ayant des périodes d'absence de leur travail pour s'occuper de leur proches.

Lire le [communiqué](#) du CSF.



Supplément de revenu garanti: nouvelle offensive

Alors qu'Ottawa veut revoir la pension de la Sécurité de la vieillesse, en repoussant l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, plusieurs groupes d'aînés s'unissent pour dénoncer les failles du régime de retraite fédéral. Près de 60 000 Québécois n'obtiennent pas le Supplément de revenu garanti alors qu'ils y auraient droit.

Lire [l'article](#) sur ces revendications de la FADOQ, l'AREQ et l'AQDR.

Nouvelles de l'AQDR

Réédition de *Vieillir en sécurité*

L'AQDR a réédité la brochure *Vieillir en sécurité*, une très belle et substantielle brochure de 20 pages, dont 400 000 copies ont déjà été diffusées. On la trouve dans les sections de l'AQDR, les CAVAC et aussi [en ligne](#).

Les abus financiers envers les aînés

Au Québec, une personne âgée sur six serait victime d'abus ou de violence. L'abus financier est une des formes les plus répandues de mauvais traitements envers les aînés, mais il est très peu signalé. Louis Plamondon, président de l'AQDR, en parle en [entrevue](#) à



Radio-Canada et présente les outils que l'AQDR met de l'avant pour aider les aînés à résister à ces abus et les dénoncer.

Mars : mois de la prévention de la fraude L'AQDR Laval poursuit son action

Depuis plus de deux ans, l'AQDR Laval travaille à mettre en garde les aînés, qui sont trop souvent victimes de fraude et d'exploitation financière. En effet, on considère que les 60 ans et plus comptent pour 75 % des victimes d'escroquerie de plus de 5 000 \$. Avec sa conférence *Serez-vous le prochain poisson?*, l'AQDR Laval vise à faire connaître les principaux types de fraudes, les moyens employés et à démasquer les fraudeurs. Lire le [communiqué](#).

Avis important de l'AQDR nationale Fraude téléphonique « à l'AQDR »

Par Serge Séguin, directeur général

L'AQDR nationale tient à rappeler à tous les membres de ne **jamais** donner aucune information personnelle par téléphone. Un membre de l'Estrie a reçu l'appel d'un faux employé de l'AQDR nationale concernant sa carte de membre afin de soi-disant vérifier son numéro d'assurance sociale. Une fois en possession du numéro d'assurance sociale, on peut s'en servir pour l'utiliser à des fins de fraude financière.

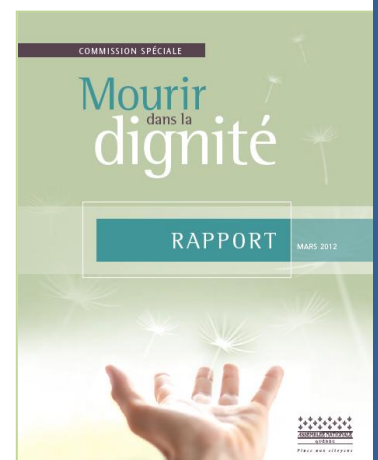
Jamais un employé de l'AQDR ou d'une section ne vous contactera pour vous demander votre numéro d'assurance sociale, de carte de crédit, de guichet ni de permis de conduire. Les seules formules de paiement exigées sont par chèque et mandat-poste. Nous n'acceptons aucun paiement par carte de crédit ou de débit pour le moment. De plus, nous ne recommandons pas d'envoyer de l'argent liquide par la poste. Le paiement de la carte de membre peut se faire en personne aux bureaux des AQDR.

Si vous n'êtes pas certain de parler à un employé, à un bénévole ou à un membre du conseil d'administration de l'AQDR nationale ou d'une section, demandez à la personne son nom et son numéro de téléphone, et dites-lui que vous allez la rappeler. Informez-nous en cas de doute à bureaunational@aqdr.org. Nous ferons les vérifications pour vous.

L'AQDR Laval satisfaite des recommandations de la Commission Mourir dans la dignité

L'AQDR Laval a manifesté son appréciation des recommandations de la *Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité*. La Commission a rendu son rapport En septembre 2012, en audition devant la Commission, l'AQDR Laval avait insisté sur l'accès aux services de soins palliatifs dont la majorité d'entre nous auront besoin en fin de vie. La Commission recommande de faire un portrait des soins palliatifs et d'en assurer l'accès à un stade plus précoce. L'offre en est actuellement insuffisante et très inégale. Les détails dans le [communiqué](#).

Pour mémoire : lire le [communiqué](#) de la Commission et le [Rapport](#).



Hébergement

Que mange-t-on pour 3,95 \$ par jour?

Dans une [chronique](#) dans *Le Devoir*, Philippe Mollé, conseiller en alimentation, s'interroge sur la qualité de la nourriture dans certaines résidences.

« Il m'aura fallu plus d'un an pour réussir tant bien que mal à réunir des informations et à parvenir à percer quelque peu le mystère des cuisines dans les maisons pour personnes âgées. Certes, on ne traite pas ici de tous les établissements du Québec, mais de certains d'entre eux, où les cuisines demeurent de véritables chasses gardées.

Essayez de préparer à manger pour une personne, à raison de trois repas par jour, avec 3,95 \$. C'est pourtant ce qu'on fournit au personnel de cuisine pour la préparation des repas dans plusieurs résidences pour personnes âgées du Québec. À mots couverts et anonymement, des responsables de plusieurs résidences pour personnes âgées nous ont parlé de la nourriture qui y est servie. La qualité de cette dernière se situe bien loin de celle des restaurants, et même des cantines.»

Lire le [texte](#) complet.



Première convention pour petites RI



Un blitz de négociations tenu ces dernières heures a abouti à la conclusion d'une entente de principe entre la fédération syndicale et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Les travailleurs qui hébergent des patients à domicile pourraient bientôt signer un premier contrat de travail négocié, a annoncé mercredi la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Les quelque 700 membres de la FSSS-CSN qui accueillent jusqu'à neuf personnes dans les ressources intermédiaires de type familial doivent maintenant avaliser l'entente de principe, qui leur sera présentée mardi prochain par le comité de négociation.

Lire [l'article](#) de La Presse.

La personne-ressource, un atout majeur pour les comités des usagers et les comités de résidents

Une personne-ressource est une personne à laquelle un comité des usagers fait appel pour ses connaissances dans un domaine particulier et qui est rémunérée avec le budget du comité. Le comité peut retenir ses services pour l'aider à actualiser son mandat et coordonner l'ensemble de ses activités. Elle est choisie par les membres du comité et non imposée par l'établissement.

Un [document](#) intéressant en détaille les avantages pour les comités d'usagers et de résidents. Il s'inspire entre autres des travaux menés par le Conseil pour la protection des malades et le Regroupement provincial des comités des usagers. Rédigé par Catherine Maranda, Direction de la qualité, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : Murielle Dumont. comité Milieu de vie de l'AQDR

Histoire d'amour dans un CHSLD

Par Manon Pelletier,
fille de Françoise Montebault

Avec toutes les histoires d'horreur qu'on entend sur les CHSLD, je juge important de faire le témoignage qui suit.

J'écris ces lignes le 8 mars 2012. Je suis au chevet de ma mère qui quittera ce monde dans les heures ou les jours qui viennent. Elle ne souffre pas puisqu'elle reçoit la médication qui lui permettra de quitter tout en douceur. Le personnel la tourne à chaque heure, en prenant soin de crémér son dos à chaque fois, humecte sa bouche avec autant de dévouement, d'amour et de compassion que si c'était leur propre mère. À chaque fois qu'ils lui font un soin, même si elle est inconsciente, ils disent Mme Montebault, on va vous tourner, on va vous donner votre médication.

La suite de ce [témoignage](#) publié dans Le Soleil.

La plainte du phoque en CHSLD

Il n'y a pas que les docteurs clowns qui divertissent les personnes âgées au Québec. Il y a aussi le bébé phoque électronique, un robot en peluche qui enchante le ministre de la Santé, Yves Bolduc. À l'Assemblée nationale, mercredi, M. Bolduc a vanté les vertus thérapeutiques de ce blanchon automatisé pendant un débat portant sur l'insuffisance des ressources allouées aux soins pour les aînés.

Lire cette nouvelle dans [La Presse](#), ainsi que [Le Devoir](#). Mais pour Antoine Robitaille dans son [blogue](#), qui est d'ailleurs l'auteur de notre titre, « *L'humanisation* » des soins passe par un robot, plaide le ministre Bolduc. Lire aussi le [texte](#) de Lorrain Leduc, directeur général de Zoothérapie Québec.



Le mandat d'inaptitude : pour garantir le respect de votre volonté

La perspective de perdre la capacité de décider soi-même n'est réjouissante pour personne. Pourtant, nul n'est à l'abri d'un accident grave ou d'une maladie pouvant le priver de l'usage de ses facultés intellectuelles. Si un tel malheur vous frappait, qui s'occuperait de votre personne et de vos biens ?



En prévision d'une inaptitude qui risque de se produire, nous pouvons dès aujourd'hui choisir nous-mêmes la personne qui prendra soin de notre personne et de nos biens. En effet, la loi permet à une personne saine d'esprit, le *mandant*, de désigner dans un document appelé *Mandat donné en prévision de l'inaptitude* celui ou celle qui veillera à son bien-être et à l'administration de ses biens, dans le cas où le mandant deviendrait inapte à le faire lui-même. On appelle cette personne de confiance un *mandataire*.

Comment fait-on ?

Pour être pleinement efficace, le mandat doit être le plus complet et précis possible, donner des pouvoirs étendus au mandataire et prévoir le remplacement du mandataire dans le cas où, par exemple, ce dernier entend démissionner, devient lui même inapte à agir ou décède. Si on le désire, on peut même choisir un mandataire chargé du bien-être de sa personne et un autre pour s'occuper de ses biens, lorsque la complexité du patrimoine le justifie. On peut aussi inclure dans le mandat certaines dispositions pour s'assurer d'une mort douce et naturelle, pour prévoir le don d'organes, etc.

Idéalement, le mandat devrait être fait devant notaire. En effet, la forme notariée permet au mandant d'obtenir d'un professionnel du droit toute l'information et les conseils concernant le geste qu'il entend poser: son utilité, ses conséquences, les formalités de son entrée en vigueur, etc. Mais le mandat peut également être fait sous seing privé, c'est-à-dire signé devant deux témoins qui n'ont pas d'intérêt à l'acte. Ces témoins doivent aussi être en mesure de constater l'aptitude du mandant à agir au moment où il signe le mandat.

Le mandat notarié assure toutefois une plus grande sécurité puisqu'il est difficilement contestable. Le notaire peut témoigner que le signataire a bien compris le sens et la portée du mandat et qu'il a signé ce document alors qu'il était en pleine possession de ses moyens. En outre, le mandant et le mandataire peuvent obtenir autant de copies de ce mandat que nécessaire puisque le notaire demeure gardien de l'original signé devant lui.



**Chambre
des notaires
du Québec**

Des questions ? Appelez au **1-800-NOTAIRE** (1-800-668-2473) du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h, pour discuter gratuitement avec un notaire d'expérience.

Source : **Chambre des notaires du Québec**

À l'agenda



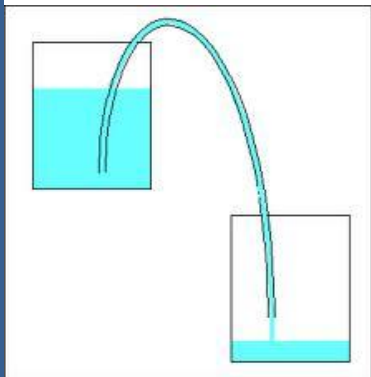
Journée de solidarité et d'action pour la promotion et la prévention de la santé mentale - Semaine nationale de la santé mentale 2012

7 mai 2012 de 13h30 à 16h30. au Centre St-Pierre, 1212 Panet, Montréal, salle 1205

L'Organisation mondiale de la santé prévoit que d'ici 2030, les troubles de santé mentale représenteront la principale cause de morbidité dans les pays industrialisés. La détérioration de la santé mentale n'est pas une fatalité, c'est, en grande partie, une question de société sur laquelle nous pouvons et devons agir !

Sur la place publique

Taxe santé : pas toujours pour augmenter les services



La taxe santé de 200 \$ par année ne servira pas uniquement à financer de nouveaux services à population. Cette taxe controversée, qui rapportera 1 milliard \$ au gouvernement en 2012, sera utilisée pour payer des services déjà offerts.

Selon les informations fournies par le ministère des Finances, une bonne partie des revenus provenant de l'augmentation de la taxe santé - qui est passée de 100 à 200 \$ cette année - sera affectée au paiement des services de dialyse, des plans d'accès en déficience intellectuelle et physique et de la hausse du nombre de chirurgies qui étaient assumées l'an dernier par le ministère de la Santé. Lire la suite de [l'article](#) du Soleil.

Rien de plus pour le milieu communautaire

Malgré sa volonté d'offrir davantage de services de proximité aux patients, le ministère de la Santé et des Services sociaux ne prévoit pas d'enveloppe supplémentaire pour les organismes communautaires qui œuvrent dans ces domaines. Le ministre Yves Bolduc, de passage à Trois-Rivières, a confirmé que le *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC) ne sera pas bonifié. «*Chaque année, ce sont 400 millions de \$ qu'on met au niveau des organismes communautaires. Ce montant est indexé, mais il n'y a pas d'ajout. C'est une question d'équité, on a un système de santé où lorsqu'on en donne plus à l'un, il faut l'enlever à l'autre.*»

Lire [l'article](#) de la Gazette de la Mauricie.



«Freeze mob» à Laval le 12 avril, organisé par la Corporation des organismes communautaires. L'AQDR Laval y était. [Courrier Laval](#). [Vidéo](#).

Le financement par activité améliorerait-il le réseau de santé ?

C'est sans surprise que la Coalition pour l'Avenir du Québec (CAQ) de François Legault a pris position en faveur d'une révision du mode d'attribution des budgets en santé. Un courant appuie actuellement au Québec et au Canada le remplacement des budgets historiques des établissements de santé par le financement par activité (FPA) ou *activity based funding*.

Au Québec, le [rapport Castonguay](#) proposait l'adoption du FPA en 2008 et l'ex-président de l'Association médicale canadienne (AMC) en faisait tout autant en 2009 dans un [discours](#) à l'Institut économique de Montréal. Certaines provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario) envisagent d'instaurer une forme ou une autre de FPA.

Les [explications](#) sur cette recherche de l'IRIS.

Proche aidant : quand l'adaptation devient-elle un défi ?

C'est la question sur laquelle ont planché, toute la journée, une centaine de proches et membres d'organismes communautaires et institutionnels réunis au Château Royal afin de trouver des pistes de solutions pour faciliter le quotidien des aidants naturels et des malades. Ce colloque était organisé par l'[Association lavalloise des personnes aidantes](#) (ALPA) le 15 mars dernier. La conférence d'ouverture de Claire Gosselin, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, a orienté les travaux vers la réponse à une diversité de besoins. L'AQDR Laval était représentée à ce colloque.

Lire [l'article](#) du Courrier Laval.

Fiscalité des proches aidants et des personnes aidées

Une [web conférence](#) de Ruth Rose, économiste, sur la fiscalité des proches aidants est maintenant disponible sur le site du Réseau entre-aidants. On peut également consulter la [documentation](#) pour connaître toutes les déductions..

Source : Denise Pilon

Prêts à plus d'impôt pour plus de services

Les Canadiens sont prêts à payer plus d'impôt pour protéger leurs programmes sociaux, révèle un sondage mené pour l'Institut Broadbent.

Le groupe de recherche de gauche a mandaté la firme Environics pour sonder 2000 personnes sur l'inégalité des revenus. Sans surprise, les trois quarts des Canadiens (77%) la considèrent comme un problème sérieux. Plus de 70% estiment que l'écart croissant entre les revenus des riches et des pauvres sape les valeurs canadiennes. Et 83% des répondants souhaitent que les riches paient plus d'impôt. La suite de [l'article](#) de La Presse.



Non, le vieillissement ne mène pas à l'apocalypse!



Dans une importante note d'intervention sur la démographie, l'économiste de l'IRÉC (Institut de recherche en économie contemporaine), Gilles L. Bourque, remet les pendules à l'heure. « *Lorsque nous regardons les tendances démographiques à plus long terme dans le monde et au Québec, a-t-il déclaré, nous constatons que le Québec est en phase avec ce qui va se passer ailleurs. Nous allons vivre une transition démographique qui se rapproche de celle de la moyenne des pays industrialisés. Il est inconcevable de laisser entendre que nous devrions connaître, année après année, une répétition de déficits publics dans les décennies*

à venir en raison du vieillissement de la population et de la perte de la compétitivité de l'économie québécoise ». Les détails dans [l'article](#) de L'aut'journal.



L'inéquité du passage à la télé numérique

L'Union des consommateurs relance la campagne de mobilisation pour amener le gouvernement fédéral à intervenir pour les téléspectateurs qui ont perdu leurs chaînes de télévision préférées lors du passage à la télé numérique, en septembre dernier. Il est scandaleux que la couverture des ondes numériques ne soit pas équivalente à celle qui existait en mode analogique, et que le gouvernement s'en lave les mains.

Nous vous invitons à faire circuler le mot d'ordre pour mobiliser les consommateurs, pour qu'ils écrivent aux ministres concernés. Ils pourront le faire [en un seul clic](#).

Les Québécois plus heureux depuis la Révolution tranquille

Après la Révolution tranquille, les Québécois ont vu leur *taux de bonheur* croître plus rapidement que dans le reste du Canada, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le Canada se classe néanmoins cinquième parmi les pays les plus «heureux» du monde aujourd'hui.

Dans leur premier World Happiness Report, les chercheurs mandatés par l'ONU écrivent, citant des données canadiennes, que la différence de bonheur perçue par les Québécois entre 1985 et 2008 équivalait à l'effet de «doubler le revenu familial». Ces données concernent «surtout ceux qui sont francophones».

Cette statistique sert à appuyer la thèse défendue par les auteurs que le bonheur n'est pas qu'individuel. Les conditions de vie et les changements sociaux influencent aussi le taux de satisfaction d'une population, affirment-ils après avoir réalisé une vaste revue de la littérature scientifique sur le bonheur.

La suite dans [l'article](#) du Devoir.

Soutien à domicile

Rapport percutant du Protecteur du citoyen

Un [rapport](#) du Protecteur du citoyen démontre le manque d'accessibilité aux services de soutien à domicile pour les personnes présentant une incapacité significative et persistante (Québec, 30 mars 2012).

En voici un extrait.

Le Protecteur du citoyen est vivement préoccupé par l'impact d'un niveau insuffisant de services à domicile sur la qualité de vie des usagers présentant une incapacité permanente ou en perte d'autonomie et sur la sécurité de la clientèle à domicile en attente de services. Nous assistons actuellement à une répartition des ressources et à un discours justificatif qui donnent l'illusion d'une accessibilité équitable pour tous, mais qui, en réalité, répondent bien peu aux besoins adéquatement évalués des personnes visées.

En effet, bien que le 3 mars 2011, l'on annonçait un ajout budgétaire de 45 millions de dollars pour le soutien à domicile des personnes âgées, en parallèle, on exigeait du réseau de la santé et des services sociaux des compressions de 300 millions de dollars en plus de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Le Protecteur du citoyen s'interroge sur l'utilisation réelle de ces 45 millions de dollars dans ce contexte. [..]

Le Protecteur du citoyen demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de lui faire parvenir, au plus tard le 29 juin 2012, un plan de travail pour la réalisation de ces recommandations et de lui faire rapport, deux fois l'an, de l'état d'avancement de ce plan, et ce, jusqu'à l'implantation complète des recommandations.



Raymonde St-Germain, Protectrice du citoyen

Lire le [communiqué](#) du Protecteur du citoyen et [l'article](#) dans La Presse.

Moins d'heures pour les aînés

Contrairement à ce qu'avait promis le gouvernement Charest, les services à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie ont diminué l'an dernier.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a rendu public en 2010 un « plan stratégique » de cinq ans. Il s'est fixé une série d'objectifs, dont celui d'augmenter de 10% d'ici à 2015 le nombre d'heures de services à domicile.

Il faut « s'adapter à l'augmentation des besoins de l'ensemble des clientèles, y compris les familles et les proches aidants », peut-on lire dans ce document signé par les ministres Yves Bolduc et Dominique Vien.

La suite de [l'article](#) de La Presse.

Et 23 millions de moins que prévu

Le gouvernement Charest investira cette année 23 millions de dollars de moins que promis dans les soins aux personnes âgées, accuse le Parti québécois.

Mercredi, pour la deuxième journée consécutive, la chef Pauline Marois a talonné le gouvernement au sujet du rapport percutant qu'a rendu public la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, où elle se dit «vivement préoccupée» par le manque de services de soutien à domicile.

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, Mme Marois a relevé que le gouvernement s'était engagé l'an dernier à consacrer 200 millions de dollars de plus aux soins aux aînés en 2012-2013. Or, le budget présenté le 20 mars prévoit des investissements additionnels de 177 millions. C'est 23 millions de moins que promis.

La suite de [l'article](#) de La Presse.



Médicaments

Pourquoi refuser d'économiser des milliards ?

La Coalition solidarité santé n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement Charest, tout comme l'opposition officielle, refusent toujours de mettre en place un régime universel entièrement public d'assurance médicaments (RUPAM), permettant de mieux contrôler les coûts des médicaments et d'assainir les finances publiques. Lire le [communiqué](#).

Sur le [site de Santé Canada](#), on trouve des renseignements pour comparer les différents régimes publics au Canada.



Des prix variant du simple au double !

Au Québec, 4,3 millions de personnes sont assurées par une entreprise privée pour le remboursement de leurs médicaments d'ordonnance. C'est plus de la moitié de la population. Si c'est votre cas, vous payez peut-être vos médicaments très chers. Une équipe de *La Facture* a comparé les prix de 3 des 10 médicaments les plus vendus



dans plus d'une centaine de pharmacies partout au Québec. Souvent, les prix varient du simple au double. Et tout ça, d'une façon tout à fait légale.

Voir l'émission La facture, à Radio-Canada :

[Médicaments d'ordonnance: des différences de prix importantes d'une pharmacie à l'autre](#)

Le fonctionnement d'un régime privé

Comment fonctionne un régime privé d'assurance-médicaments ? Pour répondre à cette question, une [entrevue](#) à Radio-Canada avec M. Marc-André Gagnon, spécialiste des politiques pharmaceutiques.

Citons aussi un extrait de son article dans la revue [Relations de septembre 2010](#) : «D'une part, les assureurs privés ont des frais administratifs de l'ordre de 8 %, alors que ceux du régime public du Québec sont de 1,7 %. D'autre part, ils n'ont aucun incitatif à réduire leurs dépenses. En effet, la majorité des régimes privés d'assurance-médicaments en vigueur dans les entreprises sont gérés par des firmes externes (des compagnies d'assurances) qui sont généralement rémunérées en pourcentage des dépenses. Cet incitatif financier ne les encourage donc pas à réduire la croissance des coûts mais, au contraire, à l'augmenter. Ainsi, dans la dernière décennie au Canada, les primes des régimes privés d'assurance-médicaments pour les entreprises ont augmenté de 15 % par année, alors que les coûts des médicaments n'augmentaient que de 8 % annuellement. »

Plus blanc que blanc

Un graffiti de Lucie Legault Roy
AQDR Rouyn-Noranda



Assise devant mon ordinateur, je commençais à vivre le stress de la page blanche quand, tout à coup, mon « blanc d'inspiration » m'a fait penser à vous parler du blanc ! Bien pour dire comment ça vient les idées des fois, hein !

Nous sommes entrés depuis quelques années dans l'ère du blanc absolu. Nous voulons des ongles blancs; dans certains pays les femmes se blanchissent la peau; nous désirons des dents plus blanches, bref, il n'y a que les cheveux que nous ne souhaitons pas avoir blancs !

Pour répondre à ce désir, sont apparus sur le marché divers produits nous promettant la blancheur « originelle ». Mais dites-moi, quand Tide et ses semblables nous promettent une lessive plus-blanche-que-blanche, ça donne quelle couleur au juste ?

Pas croyable tous les trucs qu'on voit, qu'on entend, qu'on lit un peu partout pour obtenir la lactescence. Dernièrement, j'ai noté les publicités répétitives à la télévision des dentifrices qui rendent les dents si immaculées que t'es obligé de faire porter des verres teintés à ceux et celles qui les regardent !

Prenez l'exemple de l'actrice Machin Chouette qui pose dans un petit catalogue qui ne vend que des produits miracle: avant, elle a les dents couleur pain d'épices; après avoir utilisé le système révolutionnaire du Dr Dental White, elle a les dents é-cla-tan-tes de blancheur !

Incroyable qu'ils disent. C'est en plein ça ! Tellement incroyable que je ne les crois pas ! Bon o.k., peut-être est-il possible que certains dentifrices donnent des résultats si vous avez des taches occasionnelles de vin, de café, de tabac. Mais des promesses d'hyper blancheur « naturelle » ? Mon œil !

Petit conseil: lire attentivement les étiquettes parce que quelques-uns de ces « famous » dentifrices contiennent des abrasifs; aussi bien vous brosser les dents avec une lime à ongles !



Il y a la recette de nos grands-mères qui consiste à se donner un petit coup de blanc en se brossant le clavier de la bouche avec du bicarbonate de soude; à utiliser parcimonieusement toutefois: un peu abrasive la p'tite vache !



J'ai même vu un produit qui colore les gencives plus rouges, ce qui fait paraître les dents plus blanches ! Ah! Beauté-beauté, illusion-illusion, que n'inventons-nous pas en ton nom !

Ce qui compte, c'est le brossage régulier et ça, c'est vous et votre brosse à dents. Je n'ose pas dire le brossage régulier ET des visites périodiques chez le dentiste, vu que si vous allez trop souvent chez le dentiste, c'est votre portefeuille qui blanchit de peur en voyant le montant de ses honoraires !

Conclusion: brossez-brossez au fluor ! Et si vous avez à visiter votre dentiste, en sortant, souriez à vous en décrocher la mâchoire avec vos dents plus blanches que blanches. Au prix que la blancheur vient de vous coûter, il ne faut pas se gêner !

"CHEEZE!"



SE FORMER, S'INFORMER...

Les «hoax» : faux virus et canulars

Par Anne Falcimaigne, AQDR Laval

Un *hoax* est une information fausse, périmée ou invérifiable propagée spontanément par les internautes. Ils ont un sujet susceptible de déclencher une émotion positive ou négative chez l'utilisateur : alerte virus, disparition d'enfant, promesse de bonheur, pétition, etc. Ils incitent le plus souvent explicitement l'internaute à faire suivre la nouvelle à tous ses contacts, d'où une rapide réaction en chaîne.

Si le fait de demander à vos proches ou à vos amis de relayer une fausse disparition d'enfant ne vous expose qu'à quelques moqueries, pousser vos collègues de travail ou vos clients à supprimer un fichier sain nécessaire au bon fonctionnement de leur ordinateur est autrement plus embarrassant. Comme il peut être dangereux de disséminer votre adresse courriel ou autre renseignement à tout vent...

Avant de relayer, faites toujours une vérification sur un des sites suivants : [Hoaxbuster](#), [Hoaxkiller](#), [Secuser.com](#). Et indiquez-les à vos amis...



À votre santé...

Les aînés des quartiers bien pourvus en services marchent davantage

Plus un aîné demeure proche de services et de ressources comme les dépanneurs, les épiceries, les banques et les bibliothèques, plus grandes sont les chances qu'il marche tous les jours et qu'il conserve cette pratique dans le temps. Ce sont les résultats obtenus par Lise Gauvin et son équipe de chercheurs, qui ont fait l'objet d'un [article](#) dans le dernier numéro de la revue *The Journals of Gerontology*.

« Longtemps, la recherche sur les habitudes de vie s'est concentrée sur les facteurs individuels, c'est-à-dire les connaissances, les coutumes et les croyances des gens, explique-t-elle. En effet, le fait d'avoir une attitude favorable à l'égard d'une activité physique, par exemple, prédispose à la poursuivre. C'est une condition nécessaire mais non suffisante pour que la personne soit active. Même avec toute la volonté du monde, il peut être difficile d'adopter une bonne habitude de vie si l'environnement n'y est pas adapté, et cela est vrai pour toutes les tranches d'âge », observe Mme Gauvin, chercheuse au Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) et professeure au [Département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal](#).



Manif intergénérationnelle



(J.F.) Les aînés ne sont pas tous pour l'augmentation des frais de scolarité. En témoignent ceux qui se sont regroupés pour manifester le 14 avril 2012. Un appui intergénérationnel !

Des Québécois solidaires des Palestiniens

Par Jacques Fournier
AQDR St-Michel

Une douzaine de Québécois, dont trois de mes amies, ont pris l'avion

à destination de Tel Aviv, en Israël, le 15 avril. Ou plutôt ils ont tenté de le faire, car plusieurs d'entre eux ont été refoulés dès l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Paris. Ils voulaient y rejoindre des délégations en provenance de plus de dix autres pays dans le but d'aller aider à la construction d'une école près de Bethléem. Mais les autorités israéliennes ont fait pression sur Air France, et d'autres compagnies aériennes, pour que celles-ci refusent l'embarquement à destination de Tel Aviv.

Seule une poignée de personnes (parties plus tôt), sur les 1 000 qui participaient à l'opération, ont finalement pu se rendre en Palestine, toujours occupée par Israël, en contravention avec le droit international et les résolutions des Nations-Unies. Ceux qui se sont rendus à Tel Aviv ont été arrêtés, interrogés et détenus avant d'être refoulés hors d'Israël.

Pourquoi cette action médiatique et humanitaire ? Parce que plus de 20 000 maisons palestiniennes ont été détruites depuis 1967. Parce que, pour la seule année 2011, Israël a démoli 467 maisons de Palestiniens et autres édifices en Cisjordanie, incluant



Jérusalem-Est. Pendant ce temps, Israël a construit près de 5 000 maisons dans des colonies juives illégales.

Les Palestiniens de Gaza subissent un blocus hermétique depuis 2007, les coupant du reste du monde. Ceux de Cisjordanie sont enfermés par un mur de 8 mètres de haut par 723 km de long, qui empiète à 86 % sur les terres palestiniennes ainsi confisquées aux agriculteurs, et il existe plus de 700 postes de contrôle ou de blocage. Les routes reliant les colonies juives entre elles sont strictement interdites aux Palestiniens. L'archevêque sud-africain, Mgr Desmond Tutu, qui s'y connaît en apartheid, dit que c'est un « *véritable régime d'apartheid* ».

Il faut noter que 79 % de la population de Gaza et 46 % de celle de Cisjordanie vit dans la pauvreté. 35 % des terres agricoles et 85 % de l'espace maritime de Gaza restent inaccessibles aux agriculteurs et aux pêcheurs. La moyenne du chômage se situe à 30 % et celle des moins de 30 ans à 43 %.

Israël défie en toute impunité les Conventions de Genève et les résolutions de l'ONU. Bravo à la délégation québécoise qui a manifesté concrètement et courageusement la solidarité de notre peuple avec le peuple palestinien.

D'autres informations sur le site de [Bienvenue en Palestine](#).

SAVIEZ-VOUS QUE... ?

Par Gilles Boucher
AQDR MRC Abitibi

Saviez-vous qu'aux yeux de la Société d'habitation du Québec (SHQ), trois phénomènes auront une influence importante sur la composition des ménages québécois d'ici 2031 et, par extension, sur le logement : **le vieillissement de la population**, fortement tributaire de l'évolution des ménages dont le principal soutien est âgé de 45 à 65 ans en 2011 (les *baby-boomers*) ; une migration nette importante au cours des prochaines décennies qui proviendra essentiellement de l'immigration internationale et qui sera responsable d'une part notable de la formation nette de ménages ; la hausse du nombre de ménages formés de personnes seules et de couples sans enfants ainsi que l'augmentation de leur part, surtout au détriment des couples avec enfants.



Intéressant de constater que des organismes comme la SHQ s'intéressent, eux aussi, aux effets du vieillissement de la population et à son impact sur la préoccupation unique de cette même SHQ, à savoir l'habitation. Préoccupation à ce point majeure que l'organisme publie une [étude](#) intitulée *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, une mise à jour de document existants réalisée par Claudine Lacroix et Dominique André, de la Direction des statistiques sociodémographiques du Québec

Ouf ! Bien sûr ça veut dire 146 pages... Mais saviez-vous qu'en ouvrant le document et en utilisant bien les facilités offertes par Adobe (le logiciel d'accès) on peut se faire une idée magistrale du propos de cette importante étude sans avoir à se taper les 146 pages.



Saviez-vous, par exemple, que Montréal, où habitent présentement approximativement 26% des ménages québécois, perdra quelques point d'ici 2031 (la prévision est à 24,5%) alors que dans votre région, ce pourrait bien être le contraire, il y a prévision d'augmentation dans plusieurs régions dont Lanaudière, la Montérégie et les Laurentides et diminution un peu partout ailleurs, même dans la Capitale nationale où l'on passerait de 9,3 à 9 %.

Mais au-delà de l'empilage de chiffres qui laisse souvent autant de gens totalement indifférents qu'il en passionne d'autres, cet intéressant document constitue aussi un regard sur l'avenir à moyen terme (2031 pour plusieurs des tableaux proposés) à l'heure où les questions de maintien à domicile, de manque de places en résidences d'accueil, d'habitations « cogénérationnelles » et autres sont propos du quotidien.

Et j'imagine quelqu'un, en 2031, redécouvrant ce même document s'expliquer une partie de ce qui risque de constituer les problèmes du moment en y lisant que « *Les ménages constitués d'une ou de deux personnes seront de plus en plus nombreux d'ici 2031, tandis que ceux de trois personnes ou plus le seront, proportionnellement, de moins en moins. Par conséquent, la taille moyenne des ménages chutera, passant de 2,3 en 2006 à 2,1 en 2031. Le poids grandissant des ménages dont le soutien est âgé de 65 ans et plus contribuera à cette baisse de la taille moyenne des ménages.* »



UNE PAUSE FÉCONDE

Trois jeunes secrétaires discutent à la pause des tours qu'elles ont déjà joués à leur patron.

- Moi, dit la première, j'ai découpé toutes les photos dans son Play-Boy et il n'a jamais trouvé qui avait fait le coup...
- Ha ! Ha ! Ha !
- Moi, dit la deuxième, il y a quinze jours, j'ai trouvé des préservatifs dans son tiroir, et je les ai tous percés avec une épingle...

Et la troisième, elle, s'évanouit...



PRÉPARATION AU MARIAGE

L'enfant :

- Papa ! Combien ça coûte pour être marié ?

Le père :

- Je ne sais pas, je paye encore.

L'enfant :

- Est-ce vrai, papa, qu'en Afrique, un homme ne connaît pas sa femme avant d'être marié ?

Le père :

- C'est vrai dans tous les pays, mon garçon.



CONFLIT DE VALEURS...

Un couple de personnes âgées célébrait leur soixantième anniversaire de mariage. Ils s'étaient épousés comme amis d'enfance et revenaient dans leur vieux quartier. Main dans la main, ils retournèrent voir leur ancienne école. Elle n'était pas verrouillée et ils purent retrouver le vieux pupitre qu'ils avaient partagé, où Maurice avait gravé : « *Je t'aime, Rita.* »

En revenant à la maison, un sac d'argent tomba d'un fourgon blindé et atterrit pratiquement à leurs pieds. Rita le prit et l'emporta à la maison.

Là, elle compta l'argent : cinquante mille dollars !

Maurice déclara : « *Nous devons le retourner.* »

Rita dit : « *Qui trouve garde.* » Elle remit l'argent dans le sac et le cacha dans leur grenier.

Le lendemain, deux policiers vinrent dans le quartier cherchant l'argent. Ils frappèrent à leur porte.

« *Pardon, auriez-vous trouvé un sac qui est tombé d'un fourgon blindé hier ?* »

Rita dit : « *Non.* »

Maurice déclara :

« *Elle ment. Elle l'a caché dans le grenier.* »

Rita dit : « *Ne le croyez pas, il est sénile.* »

Les agents se tournèrent vers Maurice pour l'interroger :

« *Voulez-vous nous raconter l'histoire depuis le début ?* »

Maurice dit : « *Bien, quand Rita et moi revenions de l'école, hier...* »

Alors, le policier se tourna vers son partenaire et déclara : « *Partons d'ici !* »



LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédacteur en chef : Jacques Fournier

Révision et mise en page: Anne Falcimaigne

Responsabilité : Comité des communications de l'AQDR

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro de juin 2012

Envoyez vos textes avant le 15 mai

À : jacques.talbot-fournier@sympatico.ca

